



## Problèmes avec huissier

Par **Ch tity**, le 14/11/2017 à 23:46

Bonjour

J'ai eu une visite en urgence chez un vétérinaire le 29 mai 2016 facturé 235,80€ j'ai payé ce jour la 100€ par cb et 135,80 par espèces j'ai reçue par mail la facture qui comprend la mention facture soldé par contre je n'avais pas le détail de mon paiement il était indiqué tout par cb

Le 24 octobre j'ai reçue une signification d'une ordonnance d'injonction de payer. J'ai pris contacte avec le cabinet leurs transmettant ma facture qui est aussi un reçue et ne veulent rien entendre j'ai donc envoyé une opposition au tribunal qui l'a rendu exécutoire mais mon compte bancaire est bloqué de plus entre l'an reception dans ma boîte au lettre le 24 octobre et le 13 novembre on passe de 352,02€ à 713€ de frais je souhaite savoir si pendant mon opposition en cours au tribunal je peux par exemple payer le contentieux en établissant un délai de paiement juste pour débloquer mon compte bancaires qui m'empêche de vivre est ce que le fait de signer une reconnaissance de dette pourrait mettre en cause mon opposition ?

Merci de votre retour

Cordialement

Par **Visiteur**, le 15/11/2017 à 08:04

Bonjour,

étonnant d'être poursuivi pour un règlement qui selon vous, est fait depuis longtemps ? Le chèque était comment ? en bois ?

Par **Ch tity**, le 15/11/2017 à 09:59

Bonjour

Non le paiement a été fait en cb 100€ et 135,80 en liquide j'ai la facture qui indique qu'elle est soldé et j'ai mon relevé bancaire qui prouve que j'avais du liquide car retrait de 200€

Par **Ch tity**, le 15/11/2017 à 10:16

Le paiement a été fait le jour même de la visite contre facture envoyé par mail qui indique

qu'elle est soldé

Par **youris**, le 15/11/2017 à 10:18

bonjour,

si votre compte est bloqué, c'est qu'il a fait l'objet d'une saisie attribution, cela signifie que votre créancier a obtenu un jugement vous condamnant à payer ce qui est surprenant, si vous avez la facture indiquant qu'elle a été payée.

avez-vous payé cette facture immédiatement après la visite ?

pourquoi signer une reconnaissance de dette si vous avez tout payé ?

Salutations

Par **Ch tity**, le 15/11/2017 à 10:20

Oui j'ai eu la facture immédiatement le jugement je n'en ai pris connaissance qu'il y a 15 jours cause de déménagement

Une reconnaissance qui pourrait en attendant le retour du juge débloquer mon compte